

**Récépissé de déclaration de changement de dénomination  
Société GALLOO Clairoux SAS  
Commune de Clairoux**

**LA PRÉFÈTE DE L'OISE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;  
Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R. 511-9 à R. 511-10 du Code de l'environnement ;  
Vu les articles R. 181-47 et R. 512-68 du Code de l'environnement relatif aux conditions de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée ;  
Vu la déclaration du 28 février 2019 par laquelle M. Rik Debaere, en qualité de Directeur Général Délégué de la société Galloo Clairoux SAS, déclare un changement de dénomination sociale de la société **Etablissements Lucien Brions SAS** en **Galloo Clairoux SAS** ;  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

**DÉLIVRE**

à la société GALLOO CLAIROIX SAS (RCS Compiègne – 626 120 064) dont le siège social est situé au 288 rue de la République à Clairoux (60280), récépissé de sa déclaration de changement de dénomination, faisant connaître que la société ETABLISSEMENTS LUCIEN BRION SAS exploitant des installations de transit, tri et traitement de déchets de métaux situées au 288 rue de la République à Clairoux (60280), est devenue la société GALLOO CLAIROIX SAS, avec prise en compte des faits à la date du 6 mars 2019.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le **- 7 JUIL. 2023**

Pour la Préfète et par délégation,  
Pour le Directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
Le responsable du bureau de l'environnement

  
Christophe VALLET